

**Compte rendu de la réunion des membres du Conseil d'établissement
extraordinaire du lundi 16 octobre 2023 à 17h45
Salle de réunion LFIP**

Président de séance : Pascal COLLEU, proviseur.

Secrétaire de séance : Théa GABEL, représentante du personnel premier degré.

Présents :

Représentants de l'administration :

Mr. Pascal COLLEU, Proviseur

Mr Abdelhak FEKIH, Directeur Administratif et Financier

Mme Vanessa PETON, Directrice des sections Primaires

Mme Virginie ARNON-TISSIER, Conseiller Principal d'Education

Représentants du Personnel :

Mme. Théa GABEL, Représentante des personnels du 1er degré

Mme. Julie GATHERON-DULLION, Représentante des personnels du 1er degré

Mr. Jérôme GUINARD, Représentant des personnels du 2nd degré

Mr. Thierry DULLION, Représentant des personnels du 2nd degré

Mr. Florian LAFORGE, Représentant des personnels administratifs

Représentant des usagers :

Mr. Pierre MIROCHNIKOFF, Représentant des parents d'élèves

Mr. Laurent BOUSSELET, Représentant des parents d'élèves

Représentant des élèves

Melle Soazig DULLION, Représentante des élèves

Mr. Clément Liu, Représentant des élèves

Membres invités

Mr Xavier LOUSTAUNAU, Attaché de coopération éducation, Ambassade de France en Chine

Mme Françoise ONILLON, Conseillère des Français de l'Etranger

Mr Franck PAJOT , Conseiller des Français de l'Etranger

Mr Luc Payraud, Consul adjoint

Le quorum étant atteint, le président de séance du conseil d'établissement, Pascal Colleu déclare la séance ouverte à 17h48 et propose le vote de l'ordre du jour qui suit:

- Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'établissement extraordinaire du 29 juin 2023
- Voyages scolaires
- PPMS
- Tarifs adhésion à l'Association Sportive du LFIP

POUR : 12 ABSTENTIONS : 0 CONTRE : 0

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité :

La séance se poursuit en accord avec l'ordre du jour.

1- Procès-Verbal du conseil d'établissement extraordinaire du 29 juin 2023

La validation du procès-verbal est soumise au vote.

POUR : 12 ABSTENTIONS : 0 CONTRE : 0

Le PV est approuvé à l'unanimité.

Arrivée de Madame Peton Vanessa et Monsieur Loustaunau Xavier

2- Voyages scolaires

Deux voyages scolaires sont proposés au vote lors de cette séance. Le proviseur indique que l'étude d'un troisième voyage est différée au mois de janvier 2024.

- Voyage à Qufu pour les classes de terminales A et B, organisé par les professeurs Mme Castel et Mme Puel. L'objectif du séjour est l'« étude de l'aspect philosophique de la pensée de Confucius ». Le séjour se déroulera les 30 et 31 octobre 2023.

Le prix total du séjour pour deux jours s'élève à 51 374 RMB. Le prix du séjour par élève est quant à lui d'un maximum de 300 euros pour les familles. Le DAF précise qu'au-delà de ce montant, l'établissement prendra en charge tout surcoût. De même, si le prix est inférieur au prix payé par les familles, les familles seront remboursées automatiquement pour un montant supérieur à 8 euros et sur demande pour un montant inférieur à 8 euros.

La caisse de solidarité de l'établissement répondra aux besoins des familles rencontrant des difficultés pour payer le montant du voyage.

Le projet voyage des classes de terminales est proposé au vote.

POUR : 14 ABSTENTIONS : 0 CONTRE : 0

Le projet voyage est approuvé à l'unanimité.

- Stage de théâtre, pour les classes de seconde, première et terminal organisé par Mme Mezeray, Mme Charles et Mr Laforge se déroulera le vendredi 27 et samedi 28 octobre à Pékin avec une nuitée.

Le coût maximum par élève est de 185 euros.

Question de **Monsieur Guinard** sur les prestataires de bus sollicités.

Monsieur Fekhi (DAF) indique qu'il a été fait appel à China Horizon Travel pour le devis mais qu'une deuxième société sera sollicitée.

Le projet stage de théâtre est proposé au vote.

POUR : 14 ABSTENTIONS : 0 CONTRE : 0

Le projet stage de théâtre voyage est approuvé à l'unanimité.

(Mr Luc Perrault, en visio conférence, nous a rejoint mais des problèmes de connexion ne lui permettent pas de poursuivre sur Team. Monsieur Pajot l'invite alors via Wechat. Mr Perrault s'excuse du désagrément occasionné)

3- PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté)

Dispositif dont l'objectif est d'organiser en interne la mise en sécurité de toutes les personnes présentes dans l'établissement en cas d'intrusion, d'inondation, de séisme, ... La trame du document est fournie par l'AEFE pour tous les établissements du réseau. Ce plan rappelle les missions de chacun, les procédures à suivre, ... Il réunit les coordonnées des personnes à joindre, les emplois du temps, ... Il est à faire valider par l'officier de sécurité de l'ambassade.

Les représentants de parents demandent si un exercice de simulation est prévu pour éprouver l'efficacité de ce plan.

Le proviseur confirme qu'un exercice a déjà eu lieu l'année dernière mais qu'il n'a concerné qu'une partie des élèves (3 classes de cycle 3) en raison du stress qu'il peut provoquer chez les jeunes élèves. Un nouvel exercice est prévu cette année.

Les représentants de parents abordent la question de l'information et de la communication de ce plan aux personnels. Le document est-il élargé par les enseignants ?

Le proviseur confirme que ces informations sont affichées dans la salle de réunion et dans les classes mais que des informations sensibles ne peuvent être diffusées. Les personnels techniques et administratifs disposent des informations nécessaires selon la répartition de leurs missions dans le plan.

4- Tarif adhésion à l'Association Sportive du lycée

La cotisation est revue à la hausse. Elle sera de 40 euros par année scolaire au lieu de 20 euros. Cette augmentation, à la demande du professeur d'EPS, permettra de redynamiser l'association, d'augmenter les moyens de l'AS pour l'achat de tenue de sport, d'assurer les déplacements de l'équipe lors des échanges sportifs avec d'autres établissements, de couvrir les frais d'assurance,...
L'augmentation du tarif adhésion de l'AS est proposée au vote.

POUR : 14 ABSTENTIONS : 0 CONTRE : 0

L'augmentation du tarif est approuvée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de séance du conseil d'établissement à 18h51.

Le prochain conseil d'établissement aura lieu dans une dizaine de jours après les élections.